



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

**FTQ**

Montréal, le 7 mars 2012

PAR COURRIEL

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et le Congrès du travail du Canada vous demandent de vous opposer à toute augmentation de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG), et de soutenir les appels pour un sommet canadien sur l'avenir des régimes de retraite publics et privés.

L'augmentation de l'âge d'admissibilité à la SV affaiblirait l'un des fondements de la sécurité du revenu pour tous les Québécois et Québécoises, notamment pour ceux et celles qui entrent sur le marché du travail, et ferait du tort en particulier aux personnes âgées à faible revenu et à celles qui sont incapables de travailler au-delà de l'âge de 65 ans.

Les régimes de retraite publics du Canada et du Québec — la SV et le SRG, ainsi que le Régime de rentes du Québec (RRQ) — fournissent un taux de remplacement de revenu à la retraite inférieur à 40 % du salaire industriel moyen. Il s'agit d'un des taux de remplacement les plus faibles de tous les pays industriels avancés. Le problème le plus urgent auquel sont confrontés les Québécois est de loin l'insuffisance de revenu à la retraite, et non pas l'âge de la retraite.

On s'attend à ce que les Québécois et Québécoises puissent compter sur un revenu de retraite décent grâce à des régimes de retraite d'employeurs et des instruments d'épargne individuelle comme des REER, mais les deux tiers des travailleurs n'ont pas accès à un régime de retraite de l'employeur. De plus, peu cotisent maintenant assez à leur REER et comme le rendement sur les REER est très faible en raison des frais élevés, on assiste à une chute brutale du niveau de vie de nombreux futurs retraités.

Il serait absurde de réduire un des fondements de notre système public de sécurité de la retraite et de dire aux Québécois et Québécoises d'épargner davantage lorsque nous savons que c'est justement l'épargne individuelle et les régimes d'employeurs qui ne réussissent pas présentement à pleinement jouer leur rôle.



Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient plutôt collaborer à l'amélioration de nos régimes de retraite publics par une expansion graduelle et pleinement capitalisée des régimes comme le Régime de rentes du Québec. Financer l'expansion, par exemple par une hausse modeste des cotisations, respecterait le principe de l'équité intergénérationnelle. Améliorer le Régime de rentes du Québec aujourd'hui permettrait de plus de réduire les coûts futurs du programme de SRG qui est fondé sur le revenu.

La hausse de l'âge d'admissibilité à la SV/au SRG augmentera le coût pour les provinces et les municipalités de l'aide apportée aux personnes âgées à faible revenu. Les bénéficiaires de l'aide sociale ne pourront pas quitter ce programme à 65 ans pour recevoir des prestations de SV, de même que ceux qui reçoivent le soutien provincial aux personnes handicapées. Les prestations de raccordement des régimes de retraite de la fonction publique provinciale et du secteur municipal devront être enrichies, augmentant le passif de ces régimes. Les subventions au transport, l'abattement d'impôt pour personnes âgées, les programmes de report d'impôt et les régimes provinciaux d'assurance-médicaments subiront eux aussi des pressions pour compenser la diminution de la SV/du SRG, car les personnes âgées auront moins de revenu pour payer une part des coûts.

Comme vous pouvez le constater sur la fiche d'information ci-jointe, les coûts de l'aide sociale pour le Québec augmenteraient d'au moins 118,2 millions de dollars. La fiche indique également que l'accès au SRG permet de réduire grandement le taux de pauvreté des personnes de plus de 65 ans, par rapport à ceux entre 55 et 64 ans.

Certaines personnes, en général celles en bonne santé et capables d'obtenir des emplois qui conviennent à leurs besoins, travaillent volontiers après l'âge de 65 ans. Bon nombre occupent un emploi à temps partiel parce qu'elles peuvent compter sur la SV. En fait, une personne âgée de 65 à 70 ans sur quatre continue de travailler.

Il serait manifestement inéquitable d'obliger les Québécois et les Québécoises qui n'ont pas de régime de retraite de l'employeur ou d'épargne suffisante, à travailler après 65 ans afin d'être admissibles à la SV. De nombreuses personnes occupent encore des emplois exigeants sur le plan physique et mental et elles veulent prendre une retraite bien méritée. D'autres sont incapables de travailler au-delà de 65 ans en raison d'une maladie, d'une invalidité ou de la nécessité de prendre soin d'un conjoint. D'autres encore prennent leur retraite à 65 ans et contribuent à la communauté par le bénévolat.

Repousser l'âge d'admissibilité à la SV serait particulièrement inéquitable pour les personnes âgées à faible revenu qui sont admissibles au SRG, qui prévoit un revenu tout juste suffisant à celles qui n'ont pas de régime de retraite ou d'investissements

substantiels. Au Canada, une personne âgée sur trois est maintenant admissible au SRG; au Québec, on parle plutôt d'une personne sur deux et encore plus les femmes que les hommes.

Monsieur le Premier ministre, la SV et le SRG ont joué un rôle important dans le succès des politiques sociales des 30 dernières années au Canada, en réduisant le taux de pauvreté des aînés de 28,4 % en 1973 à 4,4 % au milieu des années 2000. Il serait tragique de permettre à la pauvreté de s'accroître à nouveau chez les personnes âgées.

Nous savons que de nombreux Québécois et Québécoises quittent leur emploi en raison du stress physique et mental. Nous avons entendu parler de personnes âgées qui ne sont jamais certaines que leur modeste chèque de prestations sera suffisant pour les faire tenir jusqu'à la fin du mois. Nous avons constaté le désarroi des travailleurs et des travailleuses face à la perspective de prendre leur retraite dans l'insécurité et l'incertitude financières.

Au même moment, les jeunes connaissent un taux de chômage très élevé, supérieur à 14 %, et ils sont nombreux à être incapables de trouver un emploi stable avec un salaire décent ou un régime de retraite de l'employeur à leur sortie du système d'éducation postsecondaire. On doit répondre aux changements démographiques non pas en obligeant les gens à travailler plus longtemps, mais en améliorant la qualité des emplois et en favorisant la pleine participation des travailleurs sans emploi et sous-employés.

Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de joindre votre voix à celles qui affirment que d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG est le mauvais choix pour tous les Canadiens, et de soutenir nos appels pour un sommet canadien sur l'avenir des régimes de retraite publics et privés.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Kenneth V. Georgetti, président  
Congrès du travail du Canada (CTC)



Michel Arsenault, président  
Fédération des travailleurs et  
travailleuses du Québec (FTQ)

MA/fv  
sepb-574

c.c. M. Raymond Bachand, ministre des Finances  
Dirigeantes, dirigeant, adjointe et adjoints du CTC  
Bureau de la FTQ

p.j. (1)

## Répercussions de la hausse de l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG pour le Québec

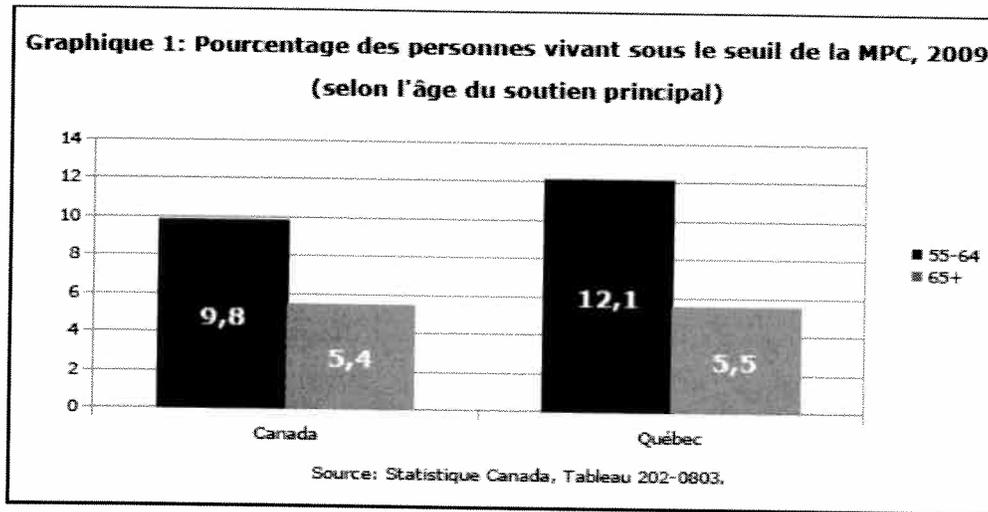
Reporter l'accès aux prestations de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti (SV/SRG) engendrera des coûts pour les provinces. Par exemple, la hausse de l'âge d'admissibilité à la SV/au SRG de 65 à 67 ans forcera les provinces à continuer d'apporter une aide aux personnes âgées à faible revenu pendant deux années supplémentaires. Par conséquent, pour le Québec, les transferts provinciaux d'aide sociale pourraient augmenter de 118 millions de dollars par année pour les personnes de 65 et 66 ans. Cet argent serait autrement venu de la SV et du SRG.

**Tableau 1 : Répartition de l'aide sociale pour les bénéficiaires de 55 à 64 ans, 2009**

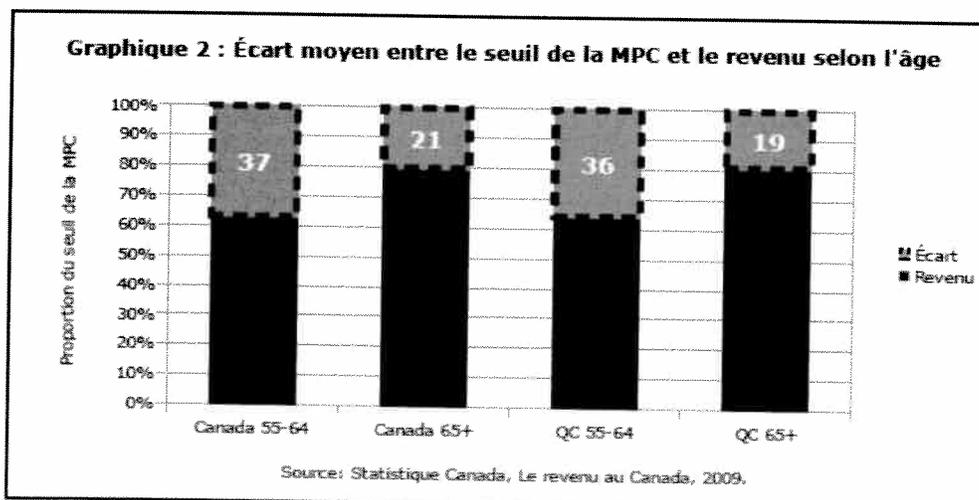
	Nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale (55 à 64 ans)	Transferts pour l'aide sociale (en millions)	Augmentation estimée de l'aide sociale pour les bénéficiaires de 65 et 66 ans (en millions)
Canada	260 000	2126	425,2
Québec	77 000	591	118,2

Source: Statistique Canada, Tableau 202-0407.

La SV et le SRG ont réussi à réduire la pauvreté chez les personnes âgées. Dans la plupart des provinces, le taux de pauvreté des ménages dont le soutien principal est âgé de plus de 65 ans est considérablement moins élevé que celui des ménages dont le soutien principal est âgé entre 55 et 64 ans. Au Québec, le taux de faible revenu passe de 12,1 % à 5,5 %.



L'écart moyen (différence entre le seuil de faible revenu et le revenu d'un particulier) est également beaucoup moindre dans les ménages dont le soutien principal est âgé de plus de 65 ans. En d'autres mots, le résident moyen du Québec à faible revenu âgé de 65 ans et plus est *moins pauvre* que le résident moyen du Québec à faible revenu âgé entre 55 et 64 ans.



Le seuil de pauvreté ou seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC) est déterminé par la capacité d'acheter des produits et services essentiels. Les coûts réels de la nourriture, du logement et des vêtements sont enregistrés dans des villes spécifiques et tailles de collectivités dans chaque province. Ces coûts représentent un panier de biens et services essentiels qu'une personne ou famille aurait besoin pour participer dans sa collectivité. Les seuils de la MPC au Québec en 2009 sont indiqués au Tableau 2.

**Tableau 2: Seuils de la MPC pour le Québec par tailles de famille**

	<b>Personne seule</b>	<b>Famille de deux</b>
<b>Régions rurales du Québec</b>	14 161 \$	20 026 \$
<b>Collectivités de moins de 30 000</b>	14 645 \$	20 711 \$
<b>Collectivités entre 30 000 et 99 999</b>	13 937 \$	19 710 \$
<b>Collectivités entre 100 000 et 499 999</b>	14 299 \$	20 221 \$
<b>Québec, Québec</b>	14 473 \$	20 468 \$
<b>Montréal, Québec</b>	14 935 \$	21 121 \$

Source : Statistique Canada, Le revenu au Canada, 2009.